

## MASTER 2 CONTENTIEUX PUBLICS OU COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par **Nyylon**, le **08/07/2010** à **05:23**

Bonjour à tous,

Je viens d'avoir mon master 1 de droit public. J'ai été acceptée dans divers facs pour mon master 2 mais deux retiennent particulièrement mon attention.

Le master 2 contentieux publics à l'université de Saint Quentin en Yvelines et un autre collectivités territoriales et politiques publiques à l'Université de Cergy Pontoise. Pour le second j'ai "réussi" à décrocher un apprentissage à la mairie de Paris.

Or, je souhaite m'orienter vers l'examen du CRFPA et je ne suis pas sûre que le second master soit un choix judicieux, j'ai vu les matières de contentieux publics et elles me semblent plus adéquates à ce que je veux faire par la suite ( et plus intéressantes). J'ai toujours entendu dire que les collectivités territoriales étaient tournées vers la fonction publique territoriale.

Je dois me décider avant le 16 juillet et j'aimerais vraiment de l'aide !

Merci

Par **sabine**, le **08/07/2010** à **08:30**

Le master 2 de Cergy, surtout en apprentissage, est vraiment très bien.

Après, si tu es sûr de vouloir passer le CRFPA, tu peux effectivement t'orienter vers celui de Saint Quentin. Mais réfléchis bien car avec un master contentieux, si jamais tu ne l'obtiens pas ( ce que je ne te souhaite pas!), il est plus difficile de trouver un poste.

Par **doui**, le **08/07/2010** à **23:25**

Au vu de la rédaction de ton post, t'as clairement envie de faire le M2 contentieux, je ne sais pas pourquoi tu demandes notre avis ... si ce n'est pour te rassurer ? Perso je pense comme Sabine, le M2 collectivités en alternance t'assures de meilleurs débouchés.

En tout cas je ne te conseille pas de choisir un Master pour le CRFPA, qui n'est pas une fin

en soi, tu peux le préparer tout à fait sérieusement sans avoir le M2 qui cadre pile poile avec les épreuves.

Mais après je comprend que par affinité tu préfères le M2 contentieux, dont le contenu m'as l'air beaucoup plus juridique que l'autre M2 ...